

## Note de synthèse

**Jeudi 03 décembre**

---

9h30 -10h30      **Logement**

**Thierry Bégué**, Conseiller de la Présidente, en charge du développement de l'hébergement, CNOUS

**Michel Affre**, Directeur au numérique, CNOUS

**Karine BAUDE**, Chargée de Mission Hébergement, CROUS d'Aix-Marseille

**Lionel Viallet**, Directeur de la Vie étudiante, CROUS d'Aix-Marseille

**Matthieu Porhel**, Responsable Pôle Logement, Aix-Marseille Université

**Stéphanie Routier**, Directrice de la Vie Etudiante, CROUS d'Amiens Picardie

**Katarina Kilani**, Responsable Service Relations Internationales, Université Picardie Jules Verne

**Aissatou Sakho**, Chargée d'études logements des étudiants, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Modératrice : Isabelle Gouze**

## Le logement étudiant

### Se loger, c'est l'affaire de tous !

Se loger, pour tout étudiant et en particulier pour les étudiants internationaux, est à la fois la clef d'un bon accueil et de la réussite académique. Soucieuse de faire le lien entre la demande étudiante et l'offre de logements sur le territoire et parce que se loger c'est l'affaire de tous, l'agence Campus France a souhaité mettre en présence les différents acteurs qui travaillent ensemble. D'un côté les opérateurs et les tutelles, tels que le CROUS et le ministère chargé de l'enseignement supérieur, qui ont fait état des nouveaux projets, mais aussi, de l'autre, des établissements, tels que les universités d'Aix-Marseille et de Picardie, qui ont partagé expériences et initiatives.

Sont intervenus lors de cette session :

- **Thierry Bégué**, Conseiller de la Présidente, en charge du développement de l'hébergement, CNOUS ;
- **Michel Affre**, Directeur du numérique, CNOUS ;
- **Karine Baudé** Chargée de Mission Hébergement, CROUS d'Aix-Marseille ;
- **Lionel Viallet**, Directeur de la Vie étudiante, CROUS d'Aix-Marseille ;
- **Matthieu Porhel**, Directeur Pôle Accueil, Mobilités, Finances, Aix-Marseille Université ;
- **Stéphanie Routier**, Directrice de la Vie Etudiante, CROUS d'Amiens Picardie ;
- **Katarina Kilani**, Responsable Service Relations Internationales, Université Picardie Jules Verne ;
- **Aissatou Sakho**, Chargée d'études logements des étudiants, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

#### La nouvelle Centrale RI des CROUS

Sur les 175 000 logements dont disposent les CROUS, de 40 à 45 000 sont attribués à des étudiants étrangers, soit 25% du parc locatif. Majoritairement, les étudiants internationaux logés par les CROUS sont en provenance de l'Union Européenne et d'Afrique du Nord et de l'Ouest. A ce titre, les CROUS entendent se positionner comme des acteurs privilégiés des universités pour accompagner leurs stratégies d'attractivité internationale.

Pour simplifier les procédures et les rendre plus opérationnelles, les intervenants du CNOUS ont annoncé la mise en place prochaine d'une nouvelle plateforme, la Centrale RI, créée pour améliorer les dispositifs d'hébergement des étudiants internationaux. Cet outil permettra la

mise en relation, de façon dématérialisée, des différents acteurs : CROUS, établissements d'enseignement supérieur et étudiants. Après un webinaire qui lui a été entièrement consacré, la dématérialisation a encore été le maître mot de cette session. Mais comment fonctionne ce nouvel outil ? En six étapes dématérialisées qui se déroulent comme suit :

- le CROUS met à disposition de l'établissement un contingent de logements ;
- l'établissement ventile ce stock selon ses besoins et les attentes des étudiants ;
- l'établissement fait une proposition à l'étudiant qui en a fait la demande, via cette Centrale RI ;
- l'étudiant refuse ou accepte cette proposition, moyennant une réservation pour ce logement (paiement d'une avance sur loyer de 100 euros). L'étudiant a aussi la possibilité, via cette plateforme, d'accéder au dispositif Visale ;
- le CROUS formalise ensuite le dossier locatif ;
- l'étudiant peut alors se présenter à la résidence pour la remise des clefs.

Tout au long de leur intervention, les représentants des CROUS ont souligné l'importance de l'existence de conventions avec les établissements. Ainsi, par exemple, le stock de logements mis à disposition des établissements est établi en fonction de conventions (nombre de logements, situation géographique, type de logement).

Compte tenu de la crise sanitaire de 2020, la nouvelle Centrale RI n'a pu fonctionner dans les délais prévus. Mais, dès février ou mars 2021, les CROUS en accord avec leurs établissements de proximité pourront entrer dans l'expérimentation, tout en bénéficiant d'une formation ad hoc. En attendant 2022, date à laquelle le procédé sera généralisé.

### **Le logiciel Interlog d'Aix-Marseille pour les étudiants en programme d'échange**

C'est en matière de mobilité étudiante encadrée que le CROUS d'Aix-Marseille qui gère 11 cités étudiantes et Aix-Marseille Université (AMU) ont montré comment ils fonctionnaient. L'AMU, ce sont en effet 80 000 étudiants dont 10 000 étudiants internationaux, parmi lesquels 1000 d'entre eux effectuent une mobilité encadrée. Depuis dix ans, pour mieux gérer ce type de mobilité, le CROUS et l'université ont développé un partenariat, sous la forme d'une convention pour améliorer le système d'affectation de logements et affiner le rôle de chacun des acteurs dans le processus.

Ce système, qui est un logiciel partagé et qui a pour nom Interlog, permet d'obtenir, étape par étape, une vision précise de la situation et de fluidifier le parcours de l'étudiant.

Ce logiciel, qui préfigure d'ailleurs la Centrale RI, gère de la même façon :

- la demande de logement de l'étudiant ;
- la proposition du CROUS à l'établissement ;
- la proposition de l'établissement à l'étudiant ;
- l'acceptation ou le refus de l'étudiant ;
- l'accueil de l'étudiant en résidence CROUS.

### **Une convention en Picardie pour les étudiants en mobilité individuelle**

C'est aussi une convention qui lie l'Université de Picardie Jules-Verne (UPJV) avec le CROUS d'Amiens, lequel gère 22 résidences dans l'académie dont 39% de la capacité locative est réservée au public international. De son côté, l'UPJV accueille 32 000 étudiants dont 2545 étudiants étrangers en 2020 (mais 3439 en 2019).

La convention bilatérale signée entre les deux parties prévoit depuis 2010 une réservation de 180 à 200 logements pour les étudiants en programme d'échange. En 2020, cette convention a été élargie aux étudiants en mobilité individuelle pour pouvoir mettre à leur disposition un contingent de logements.

Le dispositif ainsi mis en place à l'UPJV a consisté à contacter, avant leur arrivée en France, les étudiants préinscrits pour leur proposer un hébergement. 300 étudiants ont été approchés, 200 réponses ont été enregistrées. Celles-ci ont donné lieu au traitement d'une centaine de dossiers et, au bout du processus, à la mise à disposition de 50 logements pour des étudiants hors échange ayant obtenu leur visa.

### **La plateforme Info Centre sur le Logement Etudiant en France (CLEF) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Une connaissance du logement étudiant qui se construit et se partage.

CLEF agrège les données des principales sources sur le logement étudiant qui jusqu'ici n'étaient pas mutualisées : le Répertoire permanent du logement social du Ministère du Logement (RPLS), la base du réseau des CROUS, la base nationale de l'Association Interprofessionnelle des Résidences Etudiants et Services (AIRES) et le tableau de bord national de suivi de la production de logement étudiant.

Celui-ci, dans la continuité du Plan 40 000, détaille depuis 2013 par région les livraisons de logements, et les dates prévisionnelles de mise en service des projets de logement étudiant à caractère social, conventionné APL, mais aussi des résidences CROUS non conventionnées APL où les étudiants perçoivent l'ALS.

Il est ainsi recensé dans CLEF l'ensemble des informations disponibles sur l'offre existante en structure totalement ou partiellement dédiée qu'il s'agisse des cités universitaires, de résidences étudiantes à caractère social ou de résidences à loyers libres, que ces dernières soient gérées par un CROUS, une association, un bailleur social ou privé voire une collectivité ou encore un établissement d'enseignement supérieur. Ces informations ont vocation à être complétées pour éclairer à terme les choix des étudiants dans leur recherche de logements.

Il s'agit aussi de nourrir la réflexion et les diagnostics des acteurs afin d'adapter au mieux les objectifs de production aux besoins locaux de logements étudiants. CLEF est un outil technique, accessible uniquement aux acteurs professionnels du logement étudiant, mis à jour notamment par les équipes des DREAL, IRE et CROUS sur lesquelles la DGESIP du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, administrateur de la plateforme CLEF, s'appuie pour le suivi national de la production de logement étudiant.

Le renforcement de CLEF et l'intégration de données complémentaires pour chaque résidence se poursuit.

Après une première enquête lancée en 2019 pour affiner cette typologie de logements possibles, la plateforme a été ouverte en juin 2020 aux référents aux sein des établissements d'enseignement supérieur ou écoles qui accompagnent les étudiants dans leur démarche d'accès au logement, pour améliorer l'information dans les deux sens\*.

Pour 2021, d'autres évolutions sont envisagées, telles qu'une meilleure cartographie, des liens utiles, un accès aux aides (CAF, APL, aides locales), de nouveaux éléments (prix moyen d'un logement, prix parc locatif privé...en lien avec les données des Observatoires locaux du logement étudiant).

\*Si vous souhaitez avoir un accès à la plateforme CLEF, en indiquant vos coordonnées , vous pouvez contribuer, vérifier, ajouter dans cette base vos résidences, modifier ou faire part de vos remarques pour améliorer la base : [https://frama.link/ACCES\\_PLATEFORME\\_CLEF](https://frama.link/ACCES_PLATEFORME_CLEF) ou [assistance\\_clef@enseignementsup.gouv.fr](mailto:assistance_clef@enseignementsup.gouv.fr)